



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 03 JUIN 2025

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie - RUCH Yannick - SCHMITT Dominique - PFISTER Monique - SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 07 avril 2025
- 3- Délégations de signature
- 4- Urbanisme
- 5- Projet scolaire-périscolaire : défrichage
- 6- Cimetière
- 7- Presbytère
- 8- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer M. LIENHART Bernard pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 AVRIL 2025

Le compte-rendu de la séance du 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée :

- de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir la vente du bien appartenant à Mme KIEFFER Aline, au n°15 route de Bitche à WIMMENAU, à M. ANGLES Quentin et Mme VON BUHREN Louise ;
- de l'acceptation d'un don de 100 € de M. HETZEL Patrick ;
- de l'acceptation d'un don de 3100 € du comité de gestion de la salle polyvalente.

4. URBANISME

- Rue de la Forêt

M. Valentin STEINMETZ, Conseiller Immobilier, a été mandaté pour la mise en vente du terrain situé rue de la Forêt. L'offre est disponible sur Facebook.

- Rue des Jardins

Dans le cadre de la révision du PLUi, les parties privées de la rue des Jardins deviendront communales. M. Florian MUNICH, Géomètre, interviendra pour délimiter l'emprise de la rue.

- Permis de construire déposé par M. RUBAN Rudolph

Suite au refus du permis de construire déposé par M. RUBAN Rudolph, la police de l'urbanisme de l'ATIP procédera à un contrôle sur site le 12 juin prochain.

5. PROJET SCOLAIRE-PERISCOLAIRE : DEFRICHEMENT

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la localisation du projet, et de l'article L. 241-13 du code forestier qui précise « *Les collectivités et autres personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L. 211-1 ne peuvent faire aucun défrichement dans leurs bois et forêts, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, sans autorisation de l'autorité administrative compétente de l'Etat* », une demande d'autorisation de défrichement a été déposée à la Direction Départementale des Territoires par la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre.

L'arrêté préfectoral du 24 avril 2025 autorise ainsi la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre à défricher 0,12 hectares de terrains boisés situés sur le territoire communal de Wimmenau ; parcelle cadastrée en section C n°656. Dès réception en mairie en date du 16 mai 2025, cet arrêté a fait l'objet d'un affichage sur la parcelle.

En contrepartie des opérations de défrichement, la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre, porteur du projet, devra dans un délai d'un an :

- soit réaliser des travaux de boisement ou d'autres travaux d'amélioration sylvicole. Pour cela, un acte d'engagement des travaux sera à transmettre à la DDT ;
- soit se libérer de cette obligation en versant une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

6. CIMETIERE

Parmi les devis relatifs à la continuité de l'aménagement du cimetière au niveau des tombes cinéraires, aucun n'a fait l'objet d'une signature à ce jour.

Après discussions sur les travaux qui seront réalisés en régie interne et les matériaux, un devis sera demandé auprès des carrières Loegel pour 36 Ml de bordures en grès.

Par ailleurs, l'ouverture d'un compte sera demandée chez Hanau Paysage & TEP Services pour l'accès à la centrale béton et l'achat de matériaux (ex : gravillons, paillisol,...)

7. PRESBYTERE

Suite aux dégâts des eaux très conséquents, et après les premières déposes de murs et de colombages intérieurs, l'entreprise en charge des travaux est dans l'obligation de réaliser des travaux complémentaires par rapport aux premiers constats de l'expert en assurances et par rapport au premier devis.

Après une seconde expertise, un devis pour des travaux complémentaires à hauteur de 26.122,45 € a été signé.

L'entreprise Stell et Bontz reprendra le chantier à partir de la semaine 24.

8. DIVERS

- Le Club du 3^{ème} Age invite les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints à la journée barbecue qui aura lieu le dimanche 6 juillet 2025 ;
- Mme RICHERT Carole ayant remis les clés le 27 mai 2025, l'entreprise Guy CHALLANCIN se chargera dorénavant du nettoyage de l'école et de la mairie, en plus du périscolaire.
- Salle polyvalente :
 - o L'entreprise SANICHAUF a réalisé ses premières maintenances sur les chaudières le 30 mai 2025 ;
 - o Michel GANGLOFF a réalisé des travaux de mise en conformité du tableau électrique.
- Les prochains grands anniversaires :
 - o 30 juillet : 85 ans de Mme WINDSTEIN Sophie
 - o 30 juillet : 80 ans de Mme SCHMITT Christiane

Fin de séance à 21H30

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Wag'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christiane'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Luc'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sophie Windstein'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Gangloff'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christiane Schmitt'.